

NOTE CONCEPTUELLE

1^{ère} RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE DU PROJET ET 1^{ère} RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET POUR CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE EN AFRIQUE PROJET D'ÉCONOMIE BLEUE

20-21 & 22-23 SEPTEMBRE 2022 RESPECTIVEMENT MOMBASA, KENYA

LE CONTEXTE

Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), un bureau technique spécialisé du Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable (DARBE) de la Commission de l'Union africaine (CUA), est mandaté pour soutenir et coordonner l'utilisation de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de la faune comme ressources pour le bien-être humain et le développement économique dans les États membres de l'Union africaine. La vision du Plan stratégique 2018-2023 de l'UA-BIRA est une Afrique dans laquelle les ressources animales contribuent de manière significative à l'intégration, à la prospérité et à la paix. L'intervention de l'UA-BIRA dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture est guidée par le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS) qui visent à améliorer la gouvernance du secteur pour une contribution durable accrue à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et à la création de richesses. En outre, dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, Objectif 7 : Économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée, la Stratégie africaine pour l'économie bleue (ABES) a été élaborée pour guider une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance de l'Afrique. En outre, l'ABES fait progresser les connaissances sur la biotechnologie marine et aquatique, la durabilité environnementale, l'utilisation, la gestion et la conservation des écosystèmes marins et la séquestration du carbone, la croissance d'une industrie du transport maritime à l'échelle de l'Afrique, le développement du transport maritime, fluvial et lacustre, la gestion des activités de pêche sur ces espaces aquatiques, et l'exploitation et la valorisation des ressources minérales des grands fonds et d'autres ressources marines.

La stratégie de l'économie bleue en Afrique est approuvée au plus haut niveau politique du continent. La Stratégie intègre des vecteurs essentiels pour promouvoir le développement de l'économie bleue du continent, y compris la pêche, l'aquaculture et la conservation des écosystèmes ; navigation, sécurité maritime et commerce; changement climatique, durabilité environnementale et écotourisme; l'énergie durable et les ressources minérales extractives ; la gouvernance, les institutions et la création d'emplois.

La stratégie de l'économie bleue en Afrique est consolidée sur la base des cinq domaines techniques thématiques suivants :

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables ;
2. Expédition/transport, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application ;
3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, écosystème marin, environnement, infrastructures ;
4. Ressources énergétiques et minérales durables et industries innovantes ; et,
5. Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants.

La préoccupation et les actions en faveur de la protection et de la conservation de la biodiversité aquatique sont intégrées dans les cinq domaines thématiques de la stratégie africaine de l'économie bleue. Les domaines thématiques 1 à 4 mettent fortement l'accent sur l'ensemble des actions requises pour la protection et la conservation, tandis que le domaine thématique 5 (Gouvernance) est transversal

et aborde les questions de bien-être social et assure la cohérence et la coordination globales de toutes les mesures prises et mises en œuvre au sein du domaine de l'économie bleue.

Raisonnement:

Le continent africain est adjacent à des écosystèmes marins hautement productifs, notamment les sept grands écosystèmes marins africains (LME), à savoir le LME du courant des Agulhas, le LME du courant de Benguela, le LME du courant de Guinée, le LME du courant des Canaries, le LME de la mer Méditerranée, le LME de la mer Rouge et le LME du courant de Somalie. . Le continent est également doté de réseaux de rivières et de lacs. Les mers, les océans, les lacs et les rivières abritent un nombre important de biodiversité et les écosystèmes fournissent des sources de moyens de subsistance, de sécurité alimentaire et de richesse. Ces écosystèmes aquatiques africains habitent des ressources vivantes et non vivantes ; cependant, l'exploitation non durable de ces ressources menace la biodiversité, les ressources et la durabilité environnementale. Plusieurs facteurs menacent la biodiversité aquatique dans les écosystèmes aquatiques africains. Celles-ci comprennent, mais sans s'y limiter, la surexploitation des espèces vivantes, les pollutions provenant de plusieurs sources (activités terrestres municipales, minières et agricoles) et l'introduction incontrôlée d'espèces exotiques dans les systèmes aquacoles. Par conséquent, d'importantes ressources aquatiques deviennent de plus en plus sensibles aux changements environnementaux tant naturels qu'artificiels. Ainsi, des stratégies de conservation pour protéger et conserver la vie aquatique sont nécessaires pour maintenir l'équilibre de la nature et soutenir la disponibilité des ressources pour les générations futures.

L'UA-BIRA, avec le soutien de l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA), met en œuvre un projet de 3 ans sur « la conservation de la biodiversité aquatique dans l'économie bleue africaine ». L'objectif global du projet est d'améliorer l'environnement politique, les cadres réglementaires et les capacités institutionnelles des États membres de l'UA (UA MS) et des communautés économiques régionales (CER) afin d'utiliser et de conserver durablement la biodiversité et les écosystèmes aquatiques. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

1. Ratifier et/ou aligner les instruments internationaux/régionaux pertinents liés aux thèmes de l'économie bleue (avec une référence spécifique à la protection et à la conservation de la biodiversité)
2. Optimiser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité tout en minimisant les conflits entre les sous-thèmes de l'économie bleue
3. Renforcement des mesures visant à atténuer les impacts négatifs du tourisme côtier et marin, du pétrole, du gaz, de l'exploitation minière en haute mer et du changement climatique sur la biodiversité aquatique et l'environnement
4. Renforcer l'inclusion du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement

Le projet prévoit la création d'un comité technique du projet (CTP) pour soutenir et orienter les délibérations éclairées du comité de pilotage du projet (CPP) ainsi que pour générer des synergies dans la mise en œuvre des activités entre les projets connexes et les interventions d'autres partenaires. Ainsi, la principale fonction du CTP est d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre des activités entre les projets connexes, les principaux partenaires de mise en œuvre et les institutions concernées aux niveaux national, régional et continental. En outre, le CTP élabore des recommandations pour délibération lors des réunions de haut niveau du CPP.

En outre, comme pour la création du CTP, l'objectif général du CPP est de donner une orientation stratégique globale et une orientation politique de la mise en œuvre du projet. Les principales activités du CPP comprennent l'examen critique des plans de travail annuels, l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités du projet et d'autres questions liées au projet, y compris les rapports techniques et financiers.

La composition générale du CTP et du CPP comprendra des experts ayant une connaissance et une expérience approfondies des questions de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement. Il s'agit des Représentants de l'AUC-DARBE ; Représentants des partenaires financiers ; Les représentants des partenaires de mise en œuvre, y compris l'UA-BIRA, qui sert de secrétariat ; Les États membres représentatifs de l'UA (EM de l'UA) en charge de l'environnement et de la biodiversité,

les Communautés économiques régionales (CER), les institutions régionales spécialisées (ORP, ORGP) y compris les commissions des bassins hydrographiques, les conventions maritimes régionales (CMR), les centres d'excellence, les organisations non étatiques représentant des acteurs, y compris les femmes, les jeunes et le secteur privé. Autres institutions, Des experts cooptés seront invités en tant que de besoin en tant qu'observateurs au comité de pilotage du projet

Objectifs du 1er Comité Technique du Projet

L'objectif global du premier comité technique du projet est d'examiner et de valider les termes de référence (TdR) du comité ainsi que de partager des informations sur la mise en œuvre du projet jusqu'à présent ainsi que d'autres initiatives en cours sur les questions de conservation de la biodiversité aquatique et protection de l'environnement sur le continent.

Les objectifs spécifiques sont de :

- a. Examiner et adopter les termes de référence du CTP
- b. Diffuser les informations sur le projet ainsi que les activités prévues et en cours
- c. Partager des informations sur les activités prévues et en cours par les partenaires concernés
- d. Cartographier les initiatives en cours connexes en cours et identifier les domaines de collaboration potentielle entre les projets et d'autres initiatives en cours
- e. Développer des complémentarités et minimiser les duplications dans la mise en œuvre des activités
- f. Élaborer des recommandations pour examen par la réunion du comité de pilotage du projet

Objectifs du 1^{er} Comité de Pilotage du Projet

L'objectif général du premier comité de pilotage du projet est d'examiner le projet de mandat et d'établir officiellement le comité de pilotage du projet.

Les objectifs spécifiques sont de :

- a. Examiner et adopter le projet de mandat du CPS, du président et du secrétariat
- b. Sensibiliser les membres du comité de pilotage du projet au projet
- c. Diffuser des informations sur l'état de la mise en œuvre du projet, y compris les progrès de la mise en œuvre des activités et des défis
- d. Partager des informations sur les activités prévues et en cours par les partenaires concernés
- e. Élaborer des recommandations pour l'orientation stratégique du projet

Intervenants :

Les participants seraient principalement composés de représentants des États membres de l'UA des institutions concernées (par exemple, les départements chargés de l'environnement, de l'industrie du tourisme, des mines, de la biodiversité et d'autres secteurs sélectionnés de l'économie bleue). Les CER, les institutions régionales spécialisées (par exemple, les organismes régionaux de pêche (ORP), les conventions maritimes régionales), les représentants des GEM, les centres d'excellence de l'UA, les acteurs non étatiques, y compris les femmes, les jeunes et le secteur privé :

